

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_9  
id. 1432

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL  
CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

---

**I – Résorption de l'emploi précaire.**

Dans le cadre de notre politique de résorption de l'emploi précaire, je suis amené à vous proposer, comme chaque année, la création d'emplois destinés à pérenniser les agents non titulaires, en poste depuis plusieurs années dans nos services.

Au titre de 2015, cinq emplois d'adjoint administratif 2ème classe et trois emplois d'adjoint technique 2ème classe sont concernés par ce dispositif.

Je vous propose, en conséquence, la création des emplois correspondants, étant précisé que l'incidence financière qui en résultera pour notre budget reste marginale, dans la mesure où ces personnels sont déjà rémunérés.

## **II – Création d'emplois temporaires au Centre de Vacances Jean Baylet à Mimizan Plage.**

Comme les années précédentes, je vous propose de créer les emplois temporaires qui permettront d'assurer le fonctionnement du Centre de Vacances Jean Baylet à Mimizan Plage durant l'année 2015 et dans les conditions suivantes :

| <b>Fonction</b>               | <b>Effectif</b> | <b>Grade d'assimilation</b>     | <b>Horaire hebdomadaire</b> | <b>Période prévue</b> |
|-------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Responsable service animation | 1               | Adjoint d'animation 1ère classe | 35h                         | 01/03/15 au 31/12/15  |
| Animateur vie quotidienne     | 3               | Adjoint d'animation 2ème classe | 35h                         | 01/03/15 au 30/09/15  |
| Animateur BAFA                | 2               | Adjoint d'animation 2ème classe | 35h                         | 01/07/15 au 31/08/15  |
| Second de cuisine             | 1               | Adjoint technique 2ème classe   | 35h                         | 01/07/15 au 31/08/15  |

Je vous rappelle que le Centre fonctionne désormais en continu sur l'année et qu'il accueille non seulement des colonies de vacances, mais également des groupes (scolaires ou autres).

## **III – Création d'emplois pour le Centre Technique Départemental.**

Par délibération en date du 17 novembre 2014, notre Assemblée a créé 13 emplois destinés à accueillir au 1er janvier 2015 les Ouvriers des Parcs et Ateliers mis à disposition de notre collectivité depuis le 1er janvier 2010 et ayant exercé leur droit d'option avant le 31 août 2014.

Dans le courant du premier trimestre de l'année 2015, deux Ouvriers des Parc et Ateliers, n'ayant pas opté, font valoir leurs droits à la retraite.

Afin d'assurer leur remplacement, je vous demande de bien vouloir créer deux emplois d'adjoint technique 2ème classe.

#### **IV – Transformations d'emplois.**

- Un technicien a été déclaré lauréat du concours d'ingénieur.

Compte tenu des missions exercées par cet agent (Responsable du Bureau Programmation Voirie et du service Sécurité du Travail et Plan de Prévention des Risques au sein de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement), et afin de mettre en adéquation le grade et l'emploi, je vous propose la transformation d'un emploi de technicien (catégorie B) en un emploi d'ingénieur (catégorie A).

- un technicien exerçant ses fonctions à la Direction de l'Informatique vient d'obtenir le concours de technicien principal 2ème classe option informatique.

Je vous propose de procéder à la transformation de son emploi de technicien (catégorie B) en un emploi de technicien principal 2ème classe (catégorie B).

- Un agent du service de l'Aide Sociale à l'Enfance détenant le grade de psychologue a fait valoir ses droits à la retraite.

Suite à un appel à candidature interne et au mouvement qui en a résulté, il convient de transformer un emploi de psychologue (catégorie A) en un emploi d'assistant socio-éducatif (catégorie B).

#### **V – Renouvellement du contrat du Chargé de Mission pour le Développement de l'Enseignement Supérieur en Tarn-et-Garonne.**

Par délibération en date du 17 novembre 2011, notre Assemblée a décidé la création d'un emploi spécifique de Chargé de Mission pour le Développement de l'Enseignement Supérieur en Tarn-et-Garonne.

Les missions confiées à l'agent recruté sur cet emploi étaient, je vous le rappelle, de :

- repenser notre politique de site en Tarn-et-Garonne,
- formuler et mettre en place des propositions en termes de développement des formations, d'accès des jeunes aux études supérieures, de campus étudiant et de passerelles avec le monde économique local et régional, en lien avec les partenaires et institutions concernés,
- coordonner la réflexion et organiser les démarches partenariales dans le cadre d'un Comité de Site.

A l'occasion de la Décision Modificative n°2 de 2014, le rapport particulier sur l'enseignement supérieur que je vous ai présenté a montré les avancées certaines en la matière.

Afin de poursuivre la réalisation de ces missions, je vous propose de renouveler le contrat de l'agent concerné pour une durée supplémentaire de 3 ans, selon des conditions identiques à celles fixées par délibération du 15 novembre 2013 (à savoir par référence à la rémunération globale d'un attaché territorial de 7ème échelon (IB 588 – INM 496)).

Enfin, comme lors des budgets primitifs précédents, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à recruter des personnels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer des remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité dans les services, dans la limite des crédits inscrits.

Je vous précise que ces personnels non titulaires sont rémunérés majoritairement sur l'indice du 1er échelon de leur grade ou du SMIC horaire.

Cette disposition s'appliquera notamment aux remplacements des personnels d'entretien des bâtiments départementaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

• Décide :

**- La création :**

- de cinq emplois d'adjoint administratif 2ème classe, tels que régis par le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006,

- de cinq emplois d'adjoint technique 2ème classe, tels que régis par le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006,
- des emplois temporaires précités et destinés au fonctionnement du Centre de Vacances Jean Baylet à Mimizan Plage durant l'année 2015 ;

- **La transformation** :

- d'un emploi de technicien territorial en un emploi d'ingénieur territorial, tel que régi par le décret n°90-126 du 9 février 1990,
- d'un emploi de technicien territorial en un emploi de technicien territorial principal 2ème classe, tel que régi par le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010,
- d'un emploi de psychologue territorial en un emploi d'assistant socio-éducatif, tel que régi par le décret n°2013-491 du 10 juin 2013 ;

- **Le renouvellement** : pour une durée de trois ans du contrat de la chargée de mission pour le Développement de l'Enseignement Supérieur en Tarn-et-Garonne, et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

- **Le recrutement** : de personnels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer des remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité dans les services, dans la limite des crédits inscrits.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET